

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
20 novembre 2000
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 31^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 31 octobre 2000, à 15 heures

Présidente : Mme Barrington (Vice-Présidente) (Irlande)
Puis : M. Niculescu (Président) (Roumanie)

Sommaire

Point 102 de l'ordre du jour : troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)

Point 97 de l'ordre du jour : formation et recherche

Point 95 de l'ordre du jour : environnement et développement durable (*suite*)

b) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

Point 94 de l'ordre du jour : développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*En l'absence de M. Niculescu (Roumanie),
Mme Barrington, (Irlande), Vice-Présidente, prend la
présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

**Point 102 de l'ordre du jour : troisième Conférence
des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

(suite) (A/55/222, A/55/257-S/2000/766 et A/55/459)

1. **M. Kondo** (Japon) estime que le projet de plan annoté qui a été diffusé à la récente session du Conseil du commerce et du développement constitue une base solide permettant au Comité préparatoire intergouvernemental de délibérer au sujet du nouveau programme d'action que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés est appelée à adopter. Il faut espérer que le document de travail contenant ce projet sera prêt en temps utile pour que les membres du Comité préparatoire puissent l'examiner avant leur réunion de janvier.

2. Le nouveau programme d'action devrait préconiser une authentique « propriété » des pays les moins avancés, ainsi qu'un partenariat entre tous les agents du développement au sein de la communauté internationale. Pour assurer sa concordance avec les programmes nationaux d'action, les pays devraient présenter leur programme en temps opportun; il faudrait cependant éviter par tous les moyens d'imposer un fardeau excessif aux gouvernements des pays les moins avancés et de refaire les travaux réalisés pour l'élaboration des notes de stratégie en matière de réduction de la pauvreté émanant de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), et des instruments de programmation établis aux fins du développement national. Il est essentiel d'assurer la coordination entre tous les agents du développement au niveau de chaque pays. Les mécanismes actuels pour la coordination des politiques de développement, notamment les tables rondes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les groupes compétents de la Banque mondiale, doivent également apporter leur contribution. Le nouveau programme d'action doit suivre une démarche plus finement ciblée et définir des priorités claires et réalistes, sans chercher à satisfaire toutes les parties en toute chose.

3. **M. Shihab** (Maldives) déclare qu'en dépit des deux précédents programmes d'action, la situation des pays les moins avancés se dégrade rapidement en raison de l'intensification de l'endettement, de

l'augmentation de la pauvreté et de la maladie, de la mondialisation et de la marginalisation, et de la contraction des apports d'aide publique au développement et de l'investissement étranger direct. La Conférence doit élaborer un nouveau programme d'action traitant de ces problèmes de développement et favorisant un esprit d'authentique partenariat entre les pays les moins avancés, les pays industrialisés et les organisations financières internationales.

4. La liste des pays les moins avancés, qui ne cesse de s'allonger, compte aujourd'hui 48 pays, auxquels pourraient bientôt se joindre trois autres pays. Les efforts visant à modifier ces statistiques en radiant certains pays de la liste ou en évaluant les performances et la vulnérabilité économiques des pays par référence à des critères imprécis et dépourvus de sensibilité ne feraient qu'aggraver les problèmes de ces pays. On avait prévu de radier en l'an 2000 les Maldives de la liste des pays les moins avancés, mais le pays n'en demeure pas moins vulnérable et sa croissance économique est déprimée par des facteurs indépendants de sa volonté. Les critères actuels qui déterminent le reclassement des pays devraient s'accorder plus précisément à l'étroitesse structurelle des économies des petits États insulaires, tout en tenant compte des nombreuses différences qui séparent les petits États insulaires les uns des autres. Compte tenu que les diverses recommandations émises par le Comité des politiques de développement concernant le reclassement de certains petits États insulaires en développement ne concordent pas entre elles, il est urgent de redéfinir les critères actuels. Cette question doit être examinée par le Comité préparatoire intergouvernemental et par la prochaine Conférence.

5. **M. Rinchhen** (Bhoutan) exprime le plein appui de sa délégation à la déclaration prononcée par le représentant du Bangladesh, qui a souligné les préoccupations qu'éprouvent les pays les moins avancés. La délégation bhoutanaise prend acte des déclarations encourageantes prononcées par le représentant de la France au nom de l'Union européenne, par la Norvège et par d'autres délégations, propos qui révèlent la volonté politique de leurs auteurs de s'acquitter des engagements pris envers les pays les moins avancés. Dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il est indispensable d'examiner les résultats de la précédente conférence en la matière, ainsi que l'exécution de son programme d'action. En effet, c'est parce que le Pro-

gramme d'action n'a pas été mis en œuvre, alors que les niveaux de l'aide se contractaient de façon marquée, que les pays les moins avancés ne placent que peu d'espoir dans la prochaine conférence.

6. Le Gouvernement bhoutanais prépare actuellement la prochaine conférence au niveau national comme au niveau régional. Il poursuit une politique de développement axée sur l'individu, ainsi que des programmes d'action sociale pour tous les secteurs de la société, notamment les pauvres, qui favorisent l'égalité de chances pour tous; mais le pays ne saurait soutenir ces efforts sans aide. En conclusion, le représentant du Bhoutan lance un appel en faveur du renouvellement du partenariat entre les pays les moins avancés, fondé sur la solidarité humaine et le partage des responsabilités.

7. *M. Niculescu (Roumanie) prend la présidence.*

Point 97 de l'ordre du jour : formation et recherche (A/55/31)

8. **M. van Ginkel** (Recteur de l'Université des Nations Unies) accueille avec plaisir le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » (A/54/2000) et la Déclaration du millénaire (A/RES/55/2), auxquels l'Université des Nations Unies apporte son plein appui. L'Université des Nations Unies (UNU) est aujourd'hui constituée, outre son centre de Tokyo, d'un réseau mondial de 12 centres et programmes de formation et de recherche, et elle gère un budget de 36 millions de dollars. La connaissance étant un élément indispensable d'une économie numérique mondiale, l'UNU s'efforce d'adapter ses programmes, priorités et méthodes de travail à ce nouveau contexte, comme en témoigne son Plan stratégique 2000 intitulé « Approfondir les connaissances en matière de sécurité et de développement humains ». L'Université procède au regroupement graduel des ses projets et initiatives en cours dans deux grands secteurs thématiques – paix et gouvernance, centré sur les questions propres à la situation avant et après les conflits; et environnement et développement durable, axé sur le développement, la science et la technique et l'environnement – et elle n'épargne aucun effort pour resserrer ses liens avec le système des Nations Unies. Ces dernières années l'Université a intensifié sa participation aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi qu'aux activités des Nations Unies. Dans un certain nombre de déclarations publiques formulées

notamment lors de réunions de la Banque mondiale et du Conseil de sécurité, le Secrétaire général s'est référé explicitement aux résultats des études réalisées par l'UNU en matière de prévention des conflits et de stratégies pour l'élimination de la pauvreté.

9. En janvier, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, l'UNU a organisé une conférence afin de faire le point des tendances internationales et de présenter des idées nouvelles et des réflexions originales intéressant les Nations Unies. Les communications élaborées pour cette conférence, qui sont disponibles sur le site Web de l'Université, ont servi de référence intellectuelle pour l'établissement du rapport du Secrétaire général. Dans son plan de réforme de 1997, le Secrétaire général soulignait que les connaissances seraient indispensables au succès du fonctionnement de l'ONU au XXI^e siècle, et il invitait en particulier l'Université à faire appel aux connaissances, aux analyses et aux compétences des principales institutions mondiales dans les grands domaines d'activité de l'Organisation. Une réunion des organismes de recherche de l'ONU et autres institutions du système des Nations Unies dotées d'une capacité de recherche, organisée en commun par l'Office des Nations Unies à Genève et l'Université des Nations Unies, a permis d'instaurer le Dialogue annuel de Genève sur la recherche et les politiques, qui vise à renforcer la collaboration entre institutions et entre producteurs et consommateurs de travaux de recherche. Dans le même ordre d'idées, M. van Ginkel a pris part au premier Conseil interacadémique tenu à Tokyo afin de déterminer la façon dont les académies des sciences et autres institutions du monde entier pourraient appuyer le système des Nations Unies dans la conduite de ses travaux.

10. L'Université a également continué de jouer un rôle important dans le suivi et la mise en œuvre des résultats des conférences mondiales des Nations Unies, notamment la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », pour les préparatifs de laquelle l'UNU a organisé début juin un stage de formation et de recherche sur les femmes et l'exercice de responsabilités et, la semaine précédente, un atelier consacré à l'élaboration des programmes, ainsi que le Forum mondial sur l'eau, pour lequel l'Université met au point, en commun avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), un rapport sur la mise en valeur des ressources mondiales en

eau. L'Université des Nations Unies, qui a été désignée comme partenaire du Gouvernement japonais pour les préparatifs du troisième Forum mondial sur l'eau, qui doit se tenir en 2003, contribue, sous l'égide de l'Unesco, aux activités de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (1998). L'ONU organise, en commun avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des ateliers sur l'innovation et les sciences sociales, qui doivent se tenir en cours d'année, et un atelier sur la gestion de la recherche, prévu pour février 2001. L'Université porte aussi l'accent plus résolument sur la diffusion des connaissances auprès des décideurs dans le secteur privé et la société civile. Elle a mis en œuvre une importante initiative de recherche sur le Kosovo visant à examiner le cas très inquiétant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) lançant une guerre offensive en contournant le Conseil de sécurité de l'ONU.

11. L'Université se préoccupe en particulier de questions touchant à la gestion de l'économie et de l'environnement. En juillet 1999, l'Université a tenu, en collaboration avec d'autres organes de l'ONU, une conférence internationale sur les effets de synergie et la coordination entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, et elle a réalisé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le Centre national de recherche atmosphérique des États-Unis, une étude sur les répercussions économiques et sociales du phénomène El Niño.

12. L'Université est soucieuse de contribuer en 2001 à l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Elle a déjà traité des thèmes du capitalisme mondial et du développement durable; de la science, des connaissances et de l'éthique; de la société, de la justice et de l'équité internationales; et de la religion, des femmes et de la culture. Ces prochains mois, l'ONU organisera, conjointement avec l'Unesco, une série d'ateliers, consacrés respectivement à l'éducation, à la science, à l'éthique, et aux médias ou communications, dans le contexte du dialogue entre civilisations, qui s'achèvera par une grande conférence à Tokyo et à Kyoto en juin 2001.

13. L'ONU noue également des liens avec des instituts de recherche du monde entier, dont les travaux sont complémentaires aux siens et à ceux des Nations

Unies. Elle établit aussi des contacts avec des groupes de recherche et des organisations et industries internationales. À cet égard, le Réseau de l'alimentation et de la nutrition de l'ONU a renforcé ses instituts au Chili, au Guatemala, en Inde et en Thaïlande, et lancé un nouveau programme sur l'Afrique subsaharienne. L'Université a aussi créé des réseaux dans les secteurs de la gestion des ressources naturelles en Afrique et de l'utilisation durable des sols des régions arides, et elle a lancé le Réseau mondial de développement. Celui-ci exploitera le progrès des technologies de l'information et de la communication pour améliorer le rendement de ses activités en réseau, mettre au point de grands partenariats et diffuser plus largement ses travaux auprès des milieux universitaires du monde. L'ONU, qui investit également dans les technologies dites d'« université virtuelle », collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et avec certains instituts norvégiens à l'élaboration de matériels didactiques interactifs pour un cours fondé sur l'Aperçu mondial 2000 sur l'environnement.

14. L'une des priorités essentielles du Plan stratégique de l'ONU consiste à développer les activités menées par l'Université en matière de renforcement des capacités à l'intention des institutions académiques des pays en développement et à contribuer au développement professionnel des chercheurs et scientifiques. À cette fin, l'ONU accorde chaque année plus de 120 bourses de stage à de jeunes chercheurs dans des domaines très divers et mène une action en faveur du renforcement des capacités dans le cadre de projets de recherche ou de développement – portant par exemple sur la gestion de l'eau au Mexique ou la technologie des logiciels dans les pays en développement – souvent en collaboration avec le PNUD.

15. En mai et juin, l'Université a organisé pour la deuxième fois un cours de six semaines à l'intention des étudiants de l'enseignement supérieur et des cadres dans des domaines d'intérêt international. D'ici 2001, l'ONU offrira sept Séminaires mondiaux pour mieux faire connaître les problèmes d'envergure mondiale et y sensibiliser la population estudiantine de divers pays. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie en vue de promouvoir l'enseignement supérieur, l'ONU a fait réaliser une évaluation externe de ses travaux en matière de renforcement des capacités, dont les résultats seront examinés en 2001 par le Conseil de l'Université.

16. **M. Kataria** (Inde) déclare que l'Université des Nations Unies pourrait apporter des contributions im-

portantes aux délibérations des organes de l'ONU en créant des réseaux du savoir. Le Gouvernement indien, qui a toujours attaché une grande importance à la recherche, ainsi qu'aux activités de l'ONU en matière de renforcement des capacités, a contribué généreusement au fonds de dotation de l'Université et à l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), dont le siège est à Helsinki. D'éminents intellectuels indiens ont siégé au Conseil de l'ONU et aux conseils d'administration de ses centres de formation et de recherche, et nombre d'institutions et de scientifiques indiens ont participé aux activités de l'Université. Les Instituts indiens de technologie, prestigieux établissements nationaux dans le domaine de l'ingénierie, de l'informatique et des biotechniques, sont également partenaires de l'ONU.

17. Le représentant de l'Inde exprime la reconnaissance de sa délégation pour les contributions que l'Université a faites ces dernières années aux délibérations de l'ONU, en particulier aux travaux du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission, notamment la table ronde de mai 2000 sur les technologies de l'information et la croissance et le développement économiques.

18. La délégation indienne, se félicitant du choix des grands thèmes autour desquels s'articule le Plan stratégique de l'Université, rappelle cependant qu'il faut tenir compte du mandat des mécanismes intergouvernementaux et des priorités des pays en développement. Dans le domaine du développement, la question de la science au service du développement est un sujet d'intérêt majeur pour les États Membres. L'Université doit redoubler d'efforts pour assurer la diffusion des résultats de ses travaux, particulièrement en ce qui concerne le thème de la science et de la technique et celui des technologies de l'information. Le Gouvernement indien, qui attache une grande importance au développement des activités pour le renforcement des capacités par la formation, appuie l'appel lancé dans le Plan stratégique de l'ONU en faveur de l'expansion de ces activités. À cet égard, il faudrait recourir plus largement aux experts nationaux, tandis que les programmes devraient répondre plus fidèlement à la demande afin de satisfaire les besoins des pays en développement.

19. **M. Ji Fusheng** (Chine) note avec satisfaction que, ces dernières années, les activités de l'Université des Nations Unies ont été plus étroitement couplées avec celles des autres organes de l'ONU et que l'ONU a

fourni d'utiles services au Secrétaire général et aux États Membres, notamment en aidant à mieux faire appréhender la nature et les causes des graves problèmes auxquels font face les pays en développement. Dans le cadre des séminaires, cours et programmes didactiques de l'ONU visant à favoriser le renforcement des capacités dans les pays en développement, le représentant de la Chine a pris part aux cours de l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST), qui sont donnés dans des pays marginalisés par le processus de mondialisation. Il estime que ces cours, qui permettent à de nombreux jeunes professeurs et étudiants d'accéder aux plus récents concepts des sciences informatiques, contribuent ainsi à remédier au « clivage numérique ».

20. Selon le rapport du Conseil de l'ONU, l'Université n'a guère reçu d'appui financier du système des Nations Unies; il est temps de remédier à cette situation. Le système des Nations Unies et les États Membres doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration du millénaire et de la déclaration ministérielle adoptée dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'an 2000.

21. **M. Weichel** (Canada), réaffirmant l'appui de son gouvernement aux activités entreprises par l'Université des Nations Unies, rappelle qu'il y a quatre ans, le Canada a fourni un financement pour la création, à l'Université de McMaster à Hamilton (Ontario), du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé. Ce réseau, qui fonctionne comme un système de projets générateurs de revenu, fait appel à des experts détachés par un large éventail d'organisations et structurés en équipes pluridisciplinaires spécialisées en fonction de chaque projet. Depuis sa création, le réseau a mené à bien divers projets dans le monde, notamment un réseau intégré, autosuffisant et géré localement pour la collecte, l'entreposage, le contrôle, le transport et l'application de solides d'origine biologique comme engrais agricoles, ainsi qu'un régime intégré de gestion de littoral, et il a contribué à l'amélioration de la gestion des eaux et au renforcement des capacités dans les pays en développement.

22. **M. Al-Hadid** (Jordanie), accueillant avec plaisir le nouveau plan stratégique de l'ONU, fait observer que les recherches réalisées par l'Université dans les domaines de la paix et de la gouvernance et du développement durable ont permis de mieux appréhender ces questions. En collaborant avec des institutions du

monde entier, l'Université confère à ses travaux une perspective authentiquement mondiale. Les travaux de l'ONU qui visent à analyser les processus complexes touchant l'environnement de la planète et à élaborer une approche plus coordonnée de la politique écologique constituent de bons exemples d'une telle perspective.

23. La Jordanie est fière d'être le pays hôte de l'Académie internationale de personnalités dirigeantes, créée en 1994, qui a mené un certain nombre d'activités de grande valeur, notamment un cours sur les femmes dirigeantes.

24. L'Université contribue à renforcer les capacités dans le monde arabe grâce au Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé, qui vise à perfectionner les ressources humaines afin d'améliorer la gestion de l'eau dans les pays en développement. Compte tenu de l'importance du réseau, S. A. R. la Princesse Raina en a accepté la présidence du Conseil consultatif. En septembre 2000, un atelier sur la gestion des déchets industriels s'est tenu dans la ville jordanienne d'Aqaba, et un autre séminaire sur la planification et la gestion des ressources en eau doit se tenir à Amman en février 2001.

25. **M. Kumamaru** (Japon) déclare que son gouvernement apprécie beaucoup l'esprit d'initiative dont a fait preuve M. van Ginkel en favorisant une recherche plus précisément ciblée et en organisant une série de forums publics, ainsi que la part toujours plus active que l'Université prend aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres instances de l'ONU. Le Gouvernement japonais, qui se félicite de l'adoption du Plan stratégique 2000 intitulé « Approfondir les connaissances en matière de sécurité et de développement humains », espère que l'Université jouera un rôle toujours plus actif à l'avenir, surtout en ce qui concerne les conférences mondiales qui sont prévues pour les prochaines années.

26. L'amélioration du dialogue et de la communication entre l'Université et d'autres parties du système des Nations Unies est une question de la plus haute importance car l'Université doit rester très attentive aux préoccupations et aux besoins de l'ensemble du système des Nations Unies afin que l'ONU puisse mener des activités utiles à l'Organisation et, partant, aux États Membres. La délégation japonaise, se félicitant de l'amélioration de la coopération entre l'ONU et de nombreux autres organes des Nations Unies, souhaite

que le Recteur intensifie ses efforts dans ce domaine. Le représentant du Japon souligne cependant que le dialogue et la communication qu'il préconise ne doivent pas être à sens unique. Il engage l'Université à exploiter plus largement les technologies de l'information et de la communication afin d'entretenir le contact et le dialogue avec le reste du système des Nations Unies.

27. S'agissant de gestion et d'administration, le représentant du Japon accueille favorablement les progrès réalisés en réponse au rapport du Corps commun d'inspection en ce qui concerne les rendements, le bilan coûts-efficacité, la transparence financière et la reddition de comptes, et il recommande que le Recteur déploie des efforts plus poussés pour assurer le suivi du rapport. Enfin, la délégation japonaise souligne qu'il est important de mobiliser les contributions financières d'un plus grand nombre de pays à l'appui des travaux de l'Université.

Point 95 de l'ordre du jour : environnement et développement durable (suite)

g) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (A/55/162-S/2000/715)

28. **M. Szyszko** (Pologne), prend la parole en qualité de Président de la cinquième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et, faisant observer que la sixième Conférence des Parties se tiendra à La Haye d'ici une quinzaine de jours, déclare qu'aucune décision d'ordre technique n'a été prise au cours des trois années qui se sont écoulées depuis la conférence de Kyoto et que l'objectif fixé par les Parties au Protocole de Kyoto n'a pu être atteint. Certaines passerelles ont cependant été jetées entre pays industrialisés et pays en développement.

29. La dernière série de négociations et de réunions préparatoires a permis de réaliser des progrès considérables, notamment sur les questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Toutes les Parties sont convenues que l'absorption du carbone par les puits est aussi importante que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il semble que l'on convienne en général que la gestion des terres et des ressources naturelles peut servir de modèle pour une économie polyvalente,

ce qui pourrait favoriser l'absorption du carbone par les puits et permettre une protection et une utilisation rationnelles des ressources naturelles. Par souci de crédibilité, on ne saurait ajourner encore la prise de décisions et la mise en œuvre des dispositions du Protocole de Kyoto.

30. L'opinion n'a pas été suffisamment sensibilisée au danger que constitue le réchauffement de la planète. Il est important d'agir auprès de ceux qui sont conscients des problèmes et de convaincre les négociateurs de la nécessité de mener une action rapide et efficace afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Rien ne sert que les pays en développement refassent les mêmes erreurs que les pays industrialisés. Pour qu'un consensus soit possible, il faut apporter une aide aux pays en développement. On pourrait à cette fin mettre en place un mécanisme financier efficace qui permette aux pays en développement de protéger leurs ressources naturelles et de se développer selon le principe du développement durable. Dans l'intérêt du monde entier, il est indispensable que les pays industrialisés aident les pays en développement et que ces derniers leurs rendent la pareille.

31. **M. Zammit Cutajar** (Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) décèle dans le processus de négociation pour la sixième Conférence des Parties une tendance à mettre en avant le Protocole de Kyoto et la nécessité de le rendre « ratifiable ». Trente pays ont certes ratifié le Protocole, mais ce n'est le cas d'aucun des pays de l'Annexe I, lesquels attendent les résultats de la sixième Conférence des Parties pour ce qui concerne les règles d'application. La « ratifiabilité » du Protocole de Kyoto ne sera que l'un des éléments du succès de la sixième Conférence des Parties. L'autre est que les délégations des pays en développement devront quitter La Haye avec le sentiment de pouvoir compter sur un soutien largement accru dans leurs efforts face aux changements climatiques et dans leurs actions visant à adapter leurs économies en les orientant vers des filières rationnelles du point de vue du climat.

32. Il faut trouver un point d'équilibre entre la nécessité de rendre le Protocole de Kyoto « ratifiable » et celle de maintenir et renforcer l'appui dont ont besoin les pays en développement dans leurs efforts pour contribuer à l'application du Protocole. Cette recherche de l'équilibre est évidente dans le choix des questions de fond à inscrire à l'ordre du jour de la sixième Conférence des Parties, soit notamment : le renfor-

cement de la capacité des pays en développement de répondre aux effets néfastes des changements climatiques; les conséquences des mesures de riposte sur, par exemple, les pays exportateurs de pétrole, dont les parts de marché risquent d'être affectées; la question classique du financement nécessaire au transfert de technologie et au renforcement des capacités; et les préoccupations particulières des pays les moins avancés.

33. Le manisme pour un développement « propre » est essentiellement un ensemble de mesures économiques conçues pour inciter les pays en développement à être plus actifs dans leur stratégie contre les changements climatiques. Pour rendre le Protocole de Kyoto « ratifiable », il faut envisager des arbitrages entre ses divers aspects. Il s'agit d'amener les pays industrialisés à modifier fondamentalement et durablement leurs schémas de production et leurs habitudes de consommation, à renoncer à une consommation de combustibles fossiles qui frise parfois le gaspillage, et à adopter des mesures concernant les rendements énergétiques, les énergies renouvelables et les transports. Mais comme ces mesures, difficiles à prendre, sont assorties de coûts économiques et politiques, le Protocole de Kyoto ouvre aussi la voie à des solutions plus faciles, notamment des mesures d'ordre national et des mécanismes d'ordre international.

34. Du point de vue des pays industrialisés, la négociation en cours consiste à réaliser un arbitrage entre des mesures difficiles à prendre et des mesures plus faciles. Les mécanismes d'ordre international sont l'échange de droits d'émission, le mécanisme commun d'exécution et le mécanisme pour un développement propre, lesquels permettent tous aux Parties de l'Annexe I de réaliser partiellement leur objectif au plan international soit en échangeant une fraction de leur quota soit en investissant dans des projets. Le mécanisme pour un développement propre vise également à promouvoir le développement durable et à aider à l'adaptation. Dans toutes les discussions relatives aux mécanismes, on a recherché un juste milieu entre crédibilité et efficacité.

35. La question de la crédibilité concerne notamment la façon de mesurer les émissions à réduire et les obligations additionnelles des émetteurs. Les travaux menés à cet égard progressent très bien, même si l'on en parle trop peu. La question porte également sur la définition des « puits » et sur les éléments admissibles à ce titre pendant la première période d'engagement et les

périodes ultérieures. Troisièmement, elle porte sur les mécanismes et concerne l'existence éventuelle de limites à leur emploi et de conditions d'admissibilité des projets à l'un ou l'autre des mécanismes liés aux projets : par exemple, les puits sont-ils admissibles au titre du mécanisme pour un développement propre ? Il faut aussi résoudre la question assez technique de la robustesse des valeurs témoins par rapport auxquelles seront mesurées les réductions dans le cadre du régime commun d'exécution et du mécanisme pour un développement propre, et celle des normes pour l'agrément des vérificateurs. Enfin, la dernière question concerne la conformité et les conséquences éventuelles que confronteraient les pays qui n'atteindraient pas leur objectif.

36. Il est indispensable que la sixième Conférence des Parties, qui constitue une date butoir politique, soit couronnée de succès. Il faut laisser le temps d'adopter des lois et mettre en place, au plan national, les institutions indispensables au fonctionnement du Protocole de Kyoto, et de réaliser les investissements nécessaires dans les technologies propres. Il y a donc nettement avantage à agir sans délai. Après la sixième Conférence des Parties viendra l'entrée en vigueur du Protocole, puis le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) procédera à une nouvelle évaluation scientifique qui devrait s'achever au troisième trimestre 2001, et les Parties engageront entre elles de nouvelles négociations visant à fixer les objectifs de la deuxième période d'engagement (2013-2017). La question se posera également d'engager les pays en développement sous une forme appropriée, en suivant les principes de la Convention. Enfin, il y a la question des couplages et des synergies entre les différents instruments relatifs à l'environnement et au développement durable.

37. **M. Anaedu** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe de 77 et de la Chine, déclare que le Groupe de 77 et la Chine doutent que la sixième Conférence des Parties réponde aux attentes car de très nombreuses questions complexes et litigieuses restent à régler. Les questions prioritaires pour le Groupe des 77, notamment le financement du développement et du transfert de technologie, ainsi que le renforcement des capacités, doivent être réglées en termes concrets et au même rythme que les questions intéressant les pays industrialisés avant que l'on ne puisse envisager une issue favorable. On ne saurait se contenter de simples discours. Cela vaut également pour le paragraphe 7 de

l'article 4 de la Convention, dont l'application tiendra pleinement compte du fait que le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté sont les priorités premières et essentielles des pays en développement Parties.

38. Pour le Groupe, l'absence de progrès vers la ratification du Protocole de Kyoto par les pays industrialisés est l'expression manifeste du refus par ces pays de s'acquitter des engagements qu'ils ont contractés au titre de la Convention. Du fait de cette absence de progrès, il faut se garder, à la sixième Conférence des Parties, d'ouvrir un débat sur la façon dont les pays en développement pourraient accroître leur contribution. La Conférence doit plutôt simplifier les complexités et les questions litigieuses soulevées dans les rapports concernant les mécanismes, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie; cela exigera la plus grande transparence ainsi que la pleine participation de toutes les parties.

39. Le Groupe estime nécessaire de mener des travaux de recherche sur les énergies nouvelles et renouvelables afin de n'exclure aucune option. Il préconise cependant la prudence en réponse à l'appel lancé en faveur de la création d'une équipe intergouvernementale spéciale chargée d'élaborer, à l'intention des décideurs, des lignes directrices sur la réforme des prix de l'énergie, qui n'incluraient aucun autre facteur de production. Le Groupe ne voit aucune raison de maintenir en existence le Groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable et le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie au service du développement au-delà de la neuvième session de la Commission du développement durable. Toutes les questions névralgiques relatives à l'énergie et au développement durable devraient être abordées en 2002 à l'occasion de l'examen décennal de la mise en œuvre d'Action 21.

40. Enfin, il faudra tenir compte du calendrier des réunions de l'Assemblée générale pour fixer les dates des conférences des parties aux diverses conventions relatives à l'environnement, afin d'assurer que les pays en développement y soient adéquatement représentés, comme le prévoit la résolution 52/445 de l'Assemblée générale.

41. **M. Kolby** (Norvège) déclare que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés ne contribuent pratiquement pas aux émissions

de gaz à effet de serre, mais qu'ils risquent d'être les principales victimes du changement climatique et de la montée du niveau de la mer. La vulnérabilité particulière de ces pays révèle combien il est urgent de s'occuper effectivement de l'évolution du climat et de ses effets nuisibles.

42. Les pays industrialisés doivent montrer la voie en manifestant leur intention de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. À cet égard, il est extrêmement important d'adopter des lignes directrices et des règles concernant l'emploi de mécanismes flexibles dans le cadre du Protocole. La délégation norvégienne convient que les mécanismes doivent venir en complément des mesures nationales, mais elle estime que rien n'exige de définir cette « complémentarité » en termes quantitatifs. Elle pense qu'une telle définition restrictive aurait de graves conséquences politiques, compromettrait encore l'efficacité des mécanismes et imposerait un fardeau bureaucratique excessif.

43. Le mécanisme pour un développement propre présente une importance primordiale comme instrument pour la réduction des émissions dans les pays en développement et comme vecteur d'investissement étranger direct et de transfert de technologie. En contribuant au développement durable tout en aidant les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre du Protocole de Kyoto, le mécanisme constitue un outil nouveau et prometteur en matière de politique de développement.

44. En participant à la phase pilote des activités mises en œuvre en association, la Norvège a constaté que ces activités comportent de nombreux défis mais offrent aussi de nombreuses occasions de coopération fructueuse entre pays en développement et pays industrialisés. Il est important de parvenir à une décision globale à la prochaine Conférence des Parties, notamment en ce qui concerne une stratégie pour le renforcement des capacités, car il est indispensable que toutes les parties créent un environnement propice à un développement plus rationnel du point de vue du climat. Il faut aussi définir et analyser les obstacles au transfert de technologie.

45. À la prochaine Conférence, les parties doivent parvenir à un degré d'accord suffisant pour permettre au processus de ratification de progresser. Il est indispensable de convenir de règles et lignes directrices concernant les mécanismes de Kyoto, et de se mettre

d'accord sur un système crédible de conformité, sur le renforcement des capacités et sur le transfert de technologie. Mais la recherche d'une solution idéale ne doit pas empêcher les parties de trouver une issue adéquate.

46. **Mme Corado-Cuevas** (Guatemala) déclare que le Guatemala, qui compte 2,8 millions d'hectares de forêt de feuillus, est un pays producteur d'oxygène qui a de très fortes chances de devenir un puits net de carbone grâce à sa couverture sylvestre. Le Gouvernement guatémaltèque accorde une grande importance à l'évolution du climat en raison des répercussions de cette évolution sur la population et l'économie du pays. Le Guatemala, qui est partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a signé le Protocole de Kyoto. Il a achevé les études nationales concernant les inventaires, la vulnérabilité et les mesures d'atténuation, qui serviront de base à l'établissement de sa communication nationale initiale présentée à la sixième Conférence des Parties.

47. S'agissant des questions à débattre à la Conférence, la délégation guatémaltèque estime qu'aucun système agrosylvicole ne doit être exclu des négociations portant sur la fixation du carbone. Le Guatemala ne souscrira aucun engagement volontaire sans évaluer au préalable ses propres besoins et priorités. La délégation guatémaltèque souhaiterait également obtenir des éclaircissements au sujet de la transition entre la mise en œuvre conjointe et le mécanisme pour un développement propre. Enfin, il faut bien être conscient du service que rendent les pays en développement producteurs d'oxygène en atténuant les effets dommageables des gaz à effet de serre produits par les pays industrialisés.

48. **M. Punj** (Inde) déclare que son gouvernement est résolu à protéger l'environnement tout en répondant aux besoins et aspirations des pays moins développés en matière de développement. Des mesures doivent être prises immédiatement afin de fournir aux pays en développement les ressources financières et technologiques nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention. La délégation indienne est gravement préoccupée par la tendance à considérer les mécanismes de Kyoto comme des vecteurs d'investissement et de transfert de technologie et à ne tenir aucun compte des engagements concernant l'apport à des conditions libérales de ressources financières et technologiques nouvelles et additionnelles.

49. L'Inde participera activement à la prochaine Conférence des Parties, à laquelle elle attache une grande importance. Elle espère que l'accord se fera sur les principes, règles et modalités pour les trois mécanismes du Protocole de Kyoto. Pour la délégation indienne, les pays industrialisés devraient s'acquitter de la plus grande partie des réductions d'émissions qui leur incombent en mettant en œuvre des mesures nationales et ils ne devraient recourir aux mécanismes qu'à titre de supplément à ces mesures. De plus, le choix des domaines et des technologies du mécanisme pour un développement propre devrait être laissé aux gouvernements bénéficiaires afin de respecter pleinement leurs priorités en matière de développement durable. Les niveaux témoins des projets est un autre domaine d'importance cruciale.

50. La délégation indienne rejette fermement toute tentative visant à subordonner la ratification du Protocole de Kyoto à des engagements volontaires de la part des pays en développement. Elle préconise la plus large coopération possible entre tous les pays, ainsi qu'une participation conforme au principe des responsabilités communes mais différenciées.

51. **Mme Seth** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que les petits États insulaires en développement sont les pays qui ont le plus à perdre d'une montée du niveau de la mer et des autres manifestations prévisibles du réchauffement de la planète. Étant donné que tout indique que les températures peuvent augmenter plus que prévu si rien n'est fait pour juguler les émissions de gaz à effet de serre, la communauté mondiale en général et les pays industrialisés en particulier, qui sont les plus grands émetteurs de ces gaz, doivent prendre les mesures voulues.

52. Les pays de la CARICOM notent avec préoccupation que si plus de 150 pays ont signé la Convention, celle-ci n'a été ratifiée que par des pays en développement, lesquels ne sont l'objet d'aucune obligation juridique de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. À ce jour, aucun pays industrialisé n'a ratifié le Protocole de Kyoto. Les petits États insulaires en développement, qui seraient les premiers à souffrir des effets dommageables des changements climatiques, n'ont d'autre option que d'inviter leurs partenaires du monde industrialisé à prendre des mesures immédiates pour faire la preuve de leur résolution. La Communauté des Caraïbes a rempli son rôle en évaluant et identifiant ses options d'adaptation dans le cadre d'un projet financé

par le Fonds pour l'environnement mondial. En outre, nombre de ses membres présenteront leur communication nationale initiale à la prochaine Conférence des Parties. Il faut maintenir l'intégrité environnementale du Protocole de Kyoto si l'on veut réaliser des réductions réelles et mesurables des émissions de gaz à effet de serre.

53. **M. Koech** (Kenya) déclare que si le Protocole de Kyoto prévoit un plan général d'action, nombre de ses dispositions, surtout en ce qui concerne l'échange de droits d'émission, le mécanisme pour un développement propre et la mise en œuvre conjointe, n'ont pas encore été abordées. De ce fait, la sixième Conférence des Parties devrait mettre la dernière main au Plan d'action de Buenos Aires et régler les points en suspens du Protocole de Kyoto. Cela serait en outre conforme à la Déclaration du millénaire. La délégation kényenne espère à cet égard que l'examen décennal de la mise en œuvre d'Action 21 aboutira à des résultats constructifs.

54. Évoquant le principe des responsabilités communes mais différenciées, le représentant du Kenya souligne la nécessité de mettre au point une riposte claire, à l'échelon mondial, à la menace que constitue le réchauffement de la planète. Étant donné que la production et l'adaptation d'énergies nouvelles et renouvelables exige des investissements massifs, une coopération internationale plus étroite est indispensable. La délégation kényenne exhorte les pays industrialisés à aider les pays en développement à lancer et à exécuter des programmes de renforcement des capacités. Elle engage également les Parties au Protocole de Kyoto à n'épargner aucun effort pour assurer que ce texte entrera en vigueur d'ici le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et il les invite à commencer à réduire comme il se doit leurs émissions de gaz à effet de serre.

55. **M. O'Brien** (Australie) déclare que son gouvernement a manifesté son ferme appui à une action efficace contre les changements climatiques en engageant près de 1 milliard de dollars australiens en cinq ans pour mettre en œuvre une série de programmes nationaux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'Australie consacre plus de ressources financières par habitant que tout autre pays industrialisé aux efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Face à la question des gaz à effet de serre, l'Australie a élaboré une stratégie nationale couvrant une vaste gamme de secteurs névralgiques comme

l'énergie, les transports, l'industrie, l'élimination des déchets et l'agriculture. Le représentant de l'Australie expose brièvement certaines des mesures que son gouvernement met en place dans les domaines des énergies renouvelables, des rendements énergétiques, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la participation de l'industrie, de la comptabilité carbone et de l'échange de droits d'émission.

56. La situation nationale de l'Australie est unique en son genre. De par sa démographie, sa géographie, ses ressources de base, ses échanges commerciaux, sa structure économique et l'intensité en énergie de ses exportations, le pays doit suivre une stratégie unique en son genre pour réduire ses émissions. L'Australie a pris des mesures afin de promouvoir les techniques de pointe en matière d'énergies renouvelables et d'améliorer les rendements énergétiques dans l'industrie. Le Gouvernement australien aide aussi d'autres pays dans ces domaines. Depuis sa création, le Bureau australien pour les partenariats internationaux en matière de gaz à effet de serre a participé à l'exécution de neuf projets dans cinq pays, qui, avec un investissement total de plus de 120 millions de dollars australiens, ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 1,3 million de tonnes par an. L'Australie continue de préconiser vivement des solutions équitables et réalistes présentant un bilan coûts-efficacité favorable, qui soient efficaces au plan de l'environnement. Une économie favorable est compatible avec l'amélioration des impacts sur l'environnement.

57. **Mme Rühl Burzi** (Observatrice de la Suisse) déclare que les décisions qui seront prises à la sixième Conférence des Parties auront un impact immédiat sur tous les acteurs qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques. La Conférence doit parvenir à une entente sur les modalités pour le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement ainsi que sur les moyens de renforcer les capacités dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. Les questions relatives à l'adaptation des effets négatifs des changements climatiques nécessiteront aussi des décisions. Concernant le Protocole de Kyoto, la Conférence devra préciser les modalités pour la mise en œuvre conjointe, le mécanisme pour un développement propre et l'échange de droits d'émission. Des décisions sont aussi nécessaires en ce qui concerne l'usage des puits de bioxyde de carbone. La sixième Conférence des Parties devra en ou-

tre, afin que le Protocole de Kyoto soit mis en vigueur de façon crédible, adopter un régime fort exigeant le respect des engagements, avec, si nécessaire, une assistance aux Parties et de sanctions adaptées en cas de non-respect des engagements.

58. L'observatrice de la Suisse souhaite que les Parties aient la volonté politique de trouver un consensus satisfaisant pour tous, et que les pays industrialisés atteignent l'objectif consistant à réduire leurs émissions de 5,2 % pendant la période d'engagement 2008-2012, et ceci sans subterfuge. Ainsi, les pays industrialisés pourront à leur tour inviter les pays en développement à participer aux efforts visant à limiter et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

59. Une fois un consensus trouvé, il s'agira de mettre en œuvre la Convention et le Protocole au niveau national dans les pays industrialisés. La Suisse a adopté une loi nationale qui prévoit que les émissions de bioxyde de carbone devront être réduites de 10 % en 2010 par rapport au niveau de 1990. Le pays a ainsi commencé à appliquer le Protocole de Kyoto avant même de l'avoir ratifié.

60. **M. Popov** (Biélorus) déclare que les efforts visant à combattre les changements climatiques doivent être menés simultanément à l'échelon national et au plan mondial. En surmontant ces difficultés, il devrait être possible de résoudre également certains des problèmes que pose le développement social et économique durable. Une prévision fiable des changements climatiques faciliterait l'adaptation et l'atténuation de leurs conséquences. En application de la Convention, le Biélorus a commencé à dresser l'inventaire des sources et puits de gaz à effet de serre en employant la méthodologie du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Le pays fait partie depuis longtemps du système mondial d'observation du climat, mais il est gravement préoccupé par le faible degré d'appui apporté aux efforts déployés à l'échelon national dans ce domaine. Faute d'un appui plus ferme, le Biélorus éprouvera des difficultés à faire aboutir ses efforts visant à prévenir les changements climatiques.

61. La délégation biélorussienne se félicite de l'augmentation du nombre des parties au Protocole de Kyoto, ainsi que de la coopération que la Banque mondiale apporte à la réduction des émissions. Dans un monde interdépendant, les problèmes liés aux changements climatiques doivent être résolus par la communauté internationale tout entière.

62. **M. Stanczyk** (Pologne) déclare que les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale. La Pologne est l'un des rares pays qui a été en mesure de s'acquitter de ses engagements au titre de la Convention; elle est parvenue non seulement à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre en 2000, mais encore à les réduire de plus de 25 %. Elle est tout aussi résolue à s'acquitter des engagements souscrits aux termes du Protocole de Kyoto.

63. La Pologne est consciente que la réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto est un processus difficile et laborieux qui exigera de nombreux sacrifices en matière de croissance économique. Elle est fermement convaincue de la nécessité de préserver l'intégrité environnementale du Protocole. L'un des avantages du Protocole de Kyoto est qu'il prévoit un cadre pour l'application des mécanismes du marché. L'échange de droits d'émission et la mise en œuvre conjointe ne doivent donc être ni grevés de charges additionnelles ni assujettis à une fiscalité internationale, ce qui serait incompatible avec la nature même de ces mécanismes, lesquels sont censés aider les pays de l'Annexe I à s'acquitter de leurs engagements avec le meilleur rapport coûts-efficacité. Il est extrêmement important de répondre aux préoccupations majeures des pays qui ont souscrit des engagements obligatoires.

64. **M. Donoso** (Chili) exprime les graves préoccupations que suscitent les résultats de récents travaux de recherche scientifique révélant un agrandissement sans précédent du trou d'ozone australe. Le maintien et la persistance de ce phénomène fait craindre qu'il ait bientôt de lourdes conséquences. Le Chili est partie à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à tous leurs amendements. Jusqu'ici, le Chili est le seul pays qui ait souscrit à l'amendement de Beijing.

65. Le représentant du Chili souhaite que soient identifiés les pays qui sont les plus vulnérables aux conséquences de l'appauvrissement de la couche d'ozone afin de leur accorder un statut financier spécial pour ce qui concerne ce problème. Les États parties devraient ratifier rapidement les amendements de Montréal et de Beijing; combattre le trafic illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone; promulguer des lois nationales interdisant l'importation, la fabrication et le commerce de ces substances; et promouvoir la sensibilisation des consommateurs à cette question. Les États doivent aussi introduire des labels spéciaux iden-

tifiant les produits non dommageables pour la couche d'ozone; promouvoir des techniques rationnelles de remplacement; et affecter des ressources aux activités de surveillance des rayonnements ultraviolets et à l'étude de l'impact qu'exerce ce problème sur les écosystèmes et la santé humaine.

66. **M. Ainchil** (Argentine) déclare que sans minimiser leur grande importance, les débats concernant les aspects spécifiques du Protocole de Kyoto ne doivent pas faire perdre de vue à la communauté internationale l'objectif essentiel qui consiste à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. La délégation argentine est très préoccupée par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre observée dans certains pays industrialisés; la réduction de ces émissions constatée en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni est cependant de très bon augure.

67. La délégation argentine estime qu'il faut créer des conditions propices à la ratification du Protocole de Kyoto tout en assurant le transfert des ressources financières et technologiques nécessaires aux pays en développement pour leur permettre de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer l'impact. Pour ce faire, tant les pays industrialisés et les pays en développement doivent collaborer à l'élaboration d'accords équilibrés qui facilitent une réduction des émissions et un développement durable dans le contexte de responsabilités communes mais différenciées. Le représentant de l'Argentine forme le vœu que la sixième Conférence des Parties soit en mesure de parvenir à des accords dans les domaines névralgiques.

68. **M. Ji Fusheng** (Chine) déclare que le principe de responsabilités communes mais différenciées doit être respecté pour la solution des questions de changements climatiques. Parce qu'ils sont la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, les pays industrialisés doivent donner l'exemple en ce qui concerne la réduction de ces émissions. Le Protocole de Kyoto vise à spécifier des obligations pour une réduction quantifiée des émissions par les pays industrialisés tout en prévoyant des mécanismes pour une réduction extraterritoriale. Mais ces mécanismes ne viennent qu'en complément des efforts que les pays industrialisés doivent mener au plan national en vue de réduire leurs émissions. En outre, le Protocole ne modifie en rien les obligations relatives au transfert de technologie et à l'aide financière, que les pays industrialisés ont sous-

crites aux termes de la Convention. Ces pays devraient donc prendre au plus tôt des mesures afin de s'acquitter de leurs obligations d'assurer une aide financière et un transfert de technologie aux pays en développement.

69. L'Union européenne a clairement exprimé le vœu que le Protocole entre en vigueur avant 2002. La délégation chinoise espère que les divers pays respecteront les principes fondamentaux énoncés dans le Protocole afin que les négociations soient bientôt menées à terme et que le Protocole entre rapidement en vigueur.

70. La sixième Conférence des Parties doit viser à résoudre les questions en suspens et non en soulever de nouvelles. La délégation chinoise espère que la Conférence saura parvenir à des résultats qui satisfassent toutes les parties et qu'elle réalisera des progrès tangibles sur les questions qui préoccupent les pays en développement, notamment la mise au point et le transfert de technologie et le renforcement des capacités en vue d'établir les mesures institutionnelles de sauvegarde nécessaires et de renforcer effectivement la capacité des pays en développement de faire face aux changements climatiques. La communauté internationale devrait respecter strictement les principes et l'esprit de la Convention. Les pays industrialisés et les pays en développement devraient s'acquitter de leurs obligations respectives conformément aux principes de la Convention et conclure des partenariats afin de coopérer effectivement pour la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures.

71. **M. Zammit Cutajar** (Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) estime que les déclarations qui ont été formulées et les engagements qui ont été pris en faveur d'une issue constructive sont encourageants. Il se félicite en outre des appels qui ont été lancés en faveur d'un appui aux mesures nationales, particulièrement dans les pays en développement. Répondant à l'observation formulée par le représentant du Nigéria quant à la nécessité de coordonner les calendriers des conférences afin d'éviter les chevauchements et les conflits, il fait remarquer que les États Membres devront adopter des positions concertées à ce sujet dans les différentes instances compétentes.

Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale
(suite)

b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (suite)

72. **Le Président** annonce qu'il faut ajouter le nom des pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution A/C.2/55/L.4, intitulé « Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale » : Canada, Chypre, Fidji, Finlande, Hongrie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée et Suède; et le nom des pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution A/C.2/55/L.5 intitulé « État d'avancement des préparatifs de l'Année internationale de la montagne, 2002 » : Afrique du Sud, Belgique, Bolivie, Cap-Vert, Éthiopie, Gabon, Guatemala, Honduras, Islande, Kenya et Luxembourg.

La séance est levée à 18 h 5.